

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 septembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2017/346 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées
Proposition d'attribution de subventions à l'association de L'Arche à STRASBOURG et d'approbation d'une convention avec le Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'apporter son soutien au projet innovant d'habitat regroupé pour personnes avec handicap mental porté par l'association « L'Arche à Strasbourg » ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association de L'Arche ;
- autorise son président à signer la convention qui acte le principe d'un versement par le Département à l'Association « L'Arche à Strasbourg » d'un complément de financement déterminé par le calcul de la différence entre la PCH moyenne attribuée aux résidents et la cible de 4 heures, au tarif moyen prestataire, pour un montant total annuel maximal de 50 000€.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170911-lmc1111643-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/17